



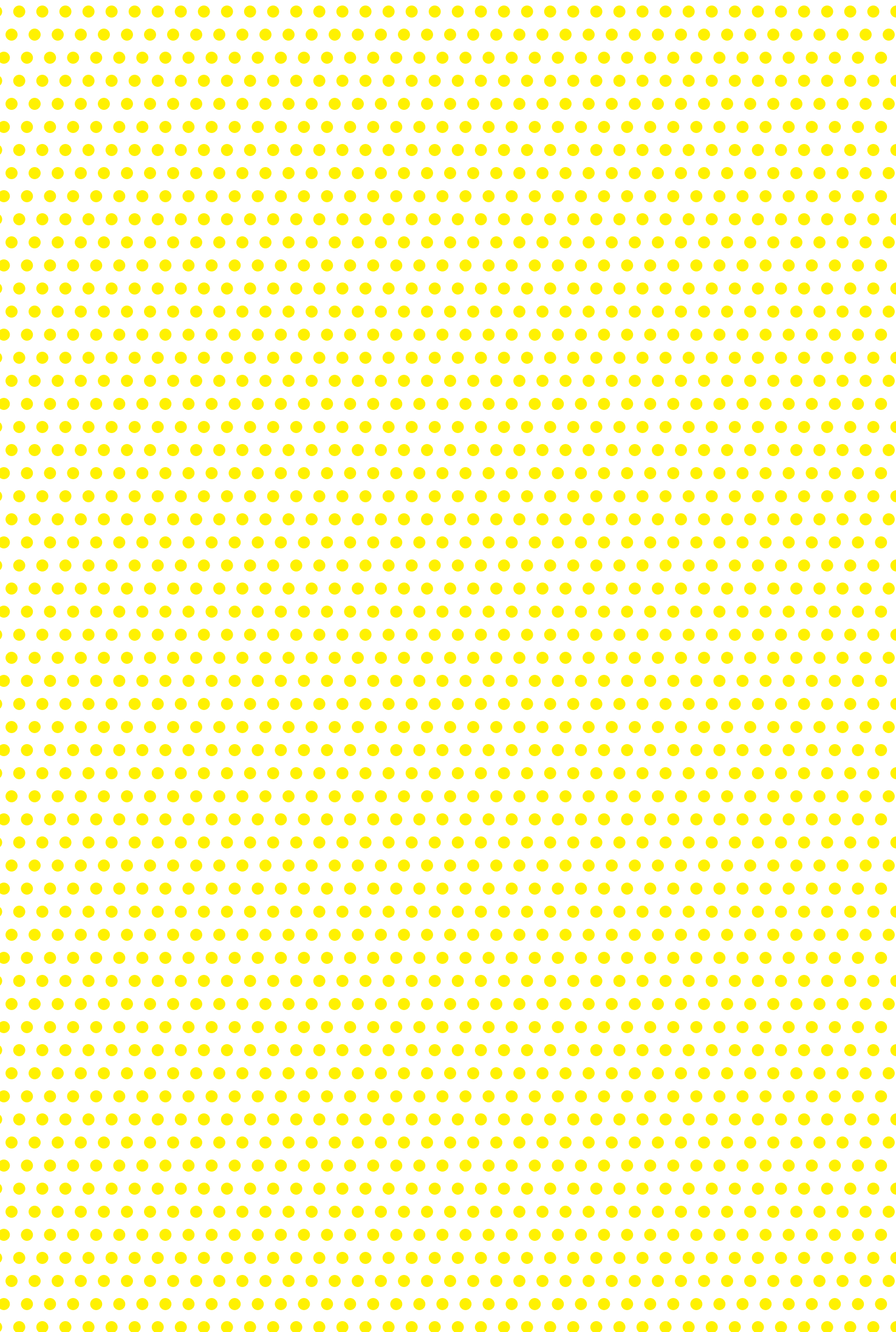
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE D'HERBEYS



SOMMAIRE

- 4 Introduction
- 5 Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 8 Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 13 Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 15 Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



INTRODUCTION

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions «socles», dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- 📄 Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ☑ Autres actions volontaires
- 📍 Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

**La commune d'HERBEYS
s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

📍 ■ Communiquer auprès des habitants et notamment via la Commission extra municipale biodiversité, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.

📍 ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...

📍 ✓ Poursuivre le maintien des espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...)

S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces.

Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.

📍 ✓ En partenariat avec l'ONF, entretenir et replanter les parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.

En partenariat avec l'ONF, mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes.

Étudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles et encourager une gestion active, maximisant la captation carbone et limitant le risque incendie.

📍 ✓ Lors des évolutions du PLUi, continuer à soutenir le classement de zones protégées et notamment les espaces boisés classés.

📍 ✓ Protéger un espace naturel sensible (ENS) local, en mobilisant la politique foncière (acquisition à minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

📍 ■ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.

- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et un entretien favorable à la biodiversité.
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires. Encourager / valoriser les pratiques vertueuses chez les professionnels.
- Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- Poursuivre la préservation des haies.
- Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.
- En partenariat avec la LPO, mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.
- Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville


- Identification d'espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : centre bourg notamment.
- Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : projet du centre bourg.
- Communiquer sur ses avantages (bénéfices thermiques, allongement de la durée de vie de l'étanchéité de la toiture, récupération des eaux de pluie, biodiversité...) et rediriger les habitants intéressés vers des associations et dispositifs d'aides.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Multiplier les points d'eau (non stagnante), entretenir et rénover les points d'eau existants.
- Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).


Anticiper et gérer les risques

 Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...).

Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.

Intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.


 Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.

Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.


Poursuivre l'anticipation des risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (frelons asiatiques, ambroisie, buddleia...).

Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissement de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.

Préserver et gérer la ressource en eau

 Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique, et sensibiliser aux usages économes.

 Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.


 Poursuivre l'utilisation des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux.

Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.


AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

 Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

 Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.

Par exemple :

- Organiser des réunions d'information sur la rénovation des logements et le dispositif Mur|Mur.
- Lors de l'organisation des permanences du CAUE et architectes-conseil en mairie, communiquer auprès des porteurs de projets et organiser des rencontres avec des conseillers énergie.
- Mettre en avant les retours d'expériences d'habitants de la commune : témoignages, visites, cartographie des projets réalisés, interviews...
- Inciter les habitants des lotissements de la commune à initier une démarche collective de rénovation de leurs habitations : réunions d'information au sein des quartiers concernés, speed-meetings de la rénovation avec des conseillers Mur|Mur...
- Profiter des travaux de rénovation sur les bâtiments publics pour informer les habitants : visites de chantiers, communication sur les choix techniques, sur les consommations du bâtiment avant / après...

 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

 Créer un bâtiment à haute performance énergétique démonstrateur (grange communale, Maison Pour Tous).

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile, notamment au travers du Collectif Citoyen.
- Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques), notamment au travers du Collectif Citoyen.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière, ainsi que sur le plan économique.
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Collaborer avec la Métropole pour soutenir les projets d'aménagement de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- Encourager et organiser l'autostop.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds à faibles émissions


AMENAGEMENT

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, pour des projets en partenariat avec la Métropole ou recourant à un financement et une gestion participatifs.

ÉNERGIE RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

 Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération.


Par exemple :

- Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, et sur les possibilités d'autoconsommation, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'Espace Info Énergie 38...
- Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
- Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).

AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale


 Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL). Par exemple :

- Mettre à disposition des terrains communaux
- Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
- Faciliter les test d'activités (loyer modéré / mise à disposition gracieuse pour faciliter le lancement / faciliter un financement participatif pour leur installation...)
- Les soutenir dans leurs démarches administratives.
- Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs (ex : soutenir l'organisation de chantiers participatifs de récolte)
- Veiller à la pérennité de leur activité en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements...


 Encourager les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols...

Par exemple :

- Faciliter l'installation des agriculteurs aux pratiques vertueuses.
- Mettre à disposition les terrains communaux avec des baux à clauses environnementales.
- Valoriser les initiatives via les canaux de communication municipaux.

 Aider les agriculteurs locaux à s'adapter aux changements climatiques et aux changements d'accès à la ressource en eau : sensibilisation, ateliers, formations (cf. sous-action n°1.8.2).

Les soutenir dans leur transition énergétique (pratiques économes en énergie et/ou production d'énergies renouvelables) : renvoi vers des aides, acteurs ressources, etc.

 Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marché, magasin de producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), réseau de paniers, distributeur automatique de produits frais...

Soutenir la mutualisation des équipements agricoles via des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), et l'autonomie technique (auto-réparation, création de petit matériel...).

Mettre à disposition de collectifs ou producteurs les espaces communaux de cuisine collective lorsqu'ils ne sont pas utilisés, pour favoriser la transformation alimentaire locale.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

 Poursuivre le soutien au magasin de producteurs.

 Valoriser les produits locaux lors des événements festifs.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- 📍 Maintenir la solution alternative aux barquettes en plastique dans les cantines.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers un partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Valoriser la grainothèque.
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- 📍 Faciliter l'installation de sites de compostage partagés (notamment dans les jardins partagés et sur l'espace public) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagnée par Grenoble-Alpes Métropole) et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- 📍 Communiquer sur la qualité de l'eau grenobloise afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- 📍 Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : ressourceries, gratuiteries, ateliers de réparation, fab-lab...
- 📍 Maintenir à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîte à livre). Organiser ou soutenir des vide-greniers.
- 📍 Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

■ Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

📍 ■ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

Par exemple :

- Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
- Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
- Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.

📍 ■ Organiser des instances de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune, de type commission extra-municipale.

Suivre et évaluer les actions engagées

■ Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner


■ Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.


Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.

✓ Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers, via le Reapir Café notamment.


MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie


 Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...

 Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques climat air énergie.

Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.


 Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

 Organiser des événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Énergie.

 Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

 Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques. Inciter et accompagner les écoles à mettre en place un "parcours environnement" tout au long de la scolarité des élèves. Faciliter la mise en relation avec des acteurs de la transition écologique, pour faire connaître leurs métiers.

Mettre en place une dynamique de participation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

 Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en oeuvre des projets (ex : budget participatif...)

AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

■ Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.

■ Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Par exemple :

- 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.


- Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.


✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage


■ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.

Rénover les bâtiments publics

📍  Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.


📍  Élaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS, utilisation de matériaux biosourcés...), qui aille au-delà des dispositions du PLUi.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

📍  Évaluer les moyens d'aération et mettre en oeuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

📍  Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois (cf. sous-action n°2.13.2).

- Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1 000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations des 3 véhicules de la flotte de véhicules communale.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Diversifier son parc de véhicules en mettant à disposition un ou plusieurs vélos de service.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche "état des lieux de l'éclairage public communal" produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation...
- Renouveler les points lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - À minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique (cf. actions n° 1.1 à 1.3).

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

📍 ■ Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.

Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

📍 ■ Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.

📍 ■ Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif au sein des bâtiments communaux.

Par exemple :

- Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
- Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariots bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
- Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri "spécialisés" (piles, ampoules, cartouches...).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

📍 ■ Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

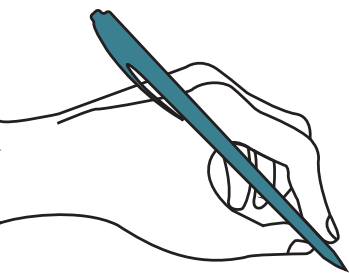
📍 ■ Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.

Comprenant par exemple :

- S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
- Utiliser des verres / carafes réutilisables et consignés et des poubelles de tri.
- Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.

Contribuer à faire connaître le Pack éco-événement.

Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.



**Madame le Maire
de la commune d'Herbeys**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Françoise FONTANA

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

